

La lettre des député-e-s du Front de gauche

Janvier 2013

**Communistes,
Républicains,
Citoyens**

© Assemblée nationale

L'éditorial d'André Chassaigne Président du groupe GDR (Gauche démocrate et républicaine) et porte-parole des député-e-s du Front de Gauche

En ce début d'année 2013, il est l'heure de tirer un premier bilan de six mois d'action des députés du Front de Gauche à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une nouvelle législature marquée par le retour de la gauche au pouvoir. Vos dix députés – qui siègent aux côtés de cinq députés de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion au sein du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine – se sont unis pour impulser, dans le respect des valeurs de la gauche, le changement attendu par nos concitoyens, frappés durement et injustement par la crise.

Le discours de politique générale du Premier ministre, en juillet, fut l'occasion d'exprimer le sens de notre démarche qui s'inscrit dans une logique de participation à la fois constructive et critique. Le Gouvernement ayant situé d'emblée son action dans le cadre d'un traité européen d'austérité qui barre la route à la nécessaire relance économique, nous avons décidé, en responsabilité, de nous abstenir sur cette déclaration.

En cohérence, fidèles à notre engagement en faveur de nos concitoyens les plus défavorisés, victimes du chômage, de la précarité et du mal-logement, nous avons exprimé notre désaccord avec le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance en Europe, la mise en œuvre de la « règle d'or », le projet de loi de financement de la sécurité sociale ou le projet de loi de finances...

Nous avons, à diverses occasions, rappelé nos exigences en matière de justice sociale et formulé des propositions alternatives. De la même manière, notre appréciation constructive, critique mais équilibrée de l'action gouvernementale, nous a conduit à soutenir les initiatives du Gouvernement qui répondent aux besoins économiques et sociaux de la population.

Ce journal des députés du Front de gauche est conçu comme un outil d'information sur notre travail à l'Assemblée nationale. Il vise également à renforcer le lien avec ceux qui nous ont accordé leur confiance par leur suffrage. Nous souhaitons qu'il devienne un rendez-vous régulier. Vous pouvez par ailleurs nous retrouver sur notre site internet et nos toutes nouvelles pages Facebook et Twitter.

En cette nouvelle année, je forme, au nom des députés du Front de Gauche, le vœu que l'humain soit placé au cœur des décisions qui seront prises pour sortir de la crise.

Nous vous souhaitons une très belle année 2013 et vous assurons de notre détermination à servir la France et à œuvrer chaque jour à vos côtés.

« A vos côtés », c'est-à-dire avec l'appui de larges mobilisations sans lesquelles le changement ne sera pas au rendez-vous.



**André Chassaigne,
Député du Puy-de-Dôme**

Sortir du dogme de l'austérité !

Le sens du vote des député-e-s du Front de gauche sur les lois budgétaires

L'acte fondateur de la présidence de François Hollande a été l'approbation du « Pacte budgétaire » négocié par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel en mars 2012. Le cap a dès lors été fixé, celui de l'austérité, qui a trouvé sa traduction dans l'ensemble des textes budgétaires examinés cet automne. C'est parce qu'ils estiment que l'austérité conduit à une impasse et compromet gravement la réussite du changement attendu par une majorité de nos concitoyens, que les députés du Front de gauche s'y sont opposés.

LE TSCG : UN TRAITÉ D'AUSTÉRITÉ

Le premier d'entre eux a bien sûr été le projet de loi autorisant la ratification du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance en Europe (TSCG). L'examen de ce texte a été l'occasion pour les députés du Front de gauche de mener campagne en faveur de l'organisation d'un référendum. A l'heure où les marchés financiers tirent prétexte de la crise pour faire payer aux peuples leurs propres errements, les députés du Front de gauche auraient souhaité l'organisation d'un grand débat national sur la question de la réorientation de la construction européenne, afin de bâtir une Europe plus soucieuse de l'intérêt des peuples, plus respectueuse aussi de leur souveraineté. Les députés ont combattu le dogme de l'austérité que d'aucuns tentent d'imposer comme solution à la crise alors qu'elle l'entretient et l'aggrave. L'austérité ne signifie pas seulement davantage de chômage et de pauvreté, elle induit également de nouvelles offensives contre la dépense publique et de nouvelles atteintes aux droits sociaux : blocage des salaires, réduction du nombre de fonctionnaires, remise en cause des retraites, des prestations sociales, des services publics... Loin de permettre le redressement de nos finances publiques, l'austérité prônée par le TSCG porte le risque de casser le moteur de la croissance et de creuser donc un peu plus les déficits.

LA RÈGLE D'OR : UN CORSET BUDGÉTAIRE

C'est pour des motifs analogues que les députés du Front de gauche se sont fermement opposés au projet de loi instituant la « règle d'or ». Une règle qui implique de sangler notre pays dans un véritable corset budgétaire au détriment de l'investissement public, en une période où celui-ci devrait au contraire exercer un rôle de levier de l'activité économique. Leur opposition à ce projet a été d'autant plus ferme que ce texte organise l'abandon par le Parlement de sa souveraineté budgétaire, confiant à un organisme sans légitimité démocratique, le Haut Conseil des Finances publiques, la charge de veiller au respect de normes comptables qui bannissent la référence à la satisfaction des besoins économiques, sociaux et environnementaux.

UNE PREMIÈRE TRADUCTION DE LA LOGIQUE AUSTÉRITAIRE

S'inscrivant dans la même logique « austéritaire », la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 a elle aussi été l'objet d'âpres discussions. Dans la droite ligne des recommandations de la Commission européenne, cette loi prévoit de nouvelles réductions d'effectifs dans la fonction publique, de nouvelles coupes dans les dépenses de fonctionnement des ministères, le gel des investissements et la réduction drastique

des concours de l'Etat aux collectivités locales. Les député-e-s du Front de gauche ont rejeté ce texte, faisant valoir que ce qui pénalise notre économie, ce n'est pas le poids des dépenses publiques ou le coût du travail, mais le poids croissant d'une finance toujours plus avide de profits immédiats et la pression exercée par les marchés financiers pour imposer le règne d'une concurrence qui détruit non seulement les emplois, mais aussi les solidarités sociales et territoriales.

En dépit de leur refus de suivre le gouvernement dans une voie qui conduit selon eux à l'échec, comme le montrent abondamment les exemples de l'Italie, de l'Espagne ou de la Grèce, les député-e-s du Front de gauche se sont refusé à adopter une posture de rejet systématique des propositions gouvernementales.

Ils ont au contraire salué les avancées réalisées depuis juin, notamment en matière fiscale, et n'ont cessé de formuler des propositions constructives, le plus souvent inspirées de celles qui faisaient consensus à gauche avant les échéances électorales. Ils ont ainsi proposé de diminuer les niches fiscales et sociales d'un montant de 30 milliards d'euros, d'aligner l'imposition des revenus du capital sur celle des revenus du travail, de lutter plus efficacement contre l'évasion et la fraude fiscale, de garantir une plus grande progressivité et une plus grande justice de l'impôt sur le revenu...

UN BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LA CONTINUITÉ

Ils ont de la même manière approuvé les quelques mesures positives du projet de loi de financement de la sécurité sociale, comme le remboursement de l'IVG à 100% pour toutes les femmes y ayant recours. Ils ont néanmoins au final décidé de rejeter ce texte, qui fait lui aussi prévaloir les logiques comptables sur la satisfaction des attentes et des besoins. Les députés du Front de gauche ont porté de nombreux amendements visant à assurer des recettes nouvelles pour la sécurité sociale ainsi qu'une plus grande justice dans l'accès aux soins. La majorité parlementaire n'en a malheureusement retenu aucun, choisissant contre toute attente de s'inscrire dans la continuité du gouvernement précédent sur des sujets aussi essentiels que les franchises médicales ou la fiscalisation des indemnités pour les victimes d'accident du travail, proposant même une nouvelle taxation des retraités plutôt que de mettre à contribution les revenus financiers des banques et des entreprises...

UN BUDGET POUR 2013 EN DEMI-TEINTE

La loi de finances pour 2013 a laissé le champ ouvert à un positionnement moins tranché. Le Gouvernement a prévu des mesures allant dans le sens du rétablissement d'une fiscalité plus juste et plus efficace que les député-e-s du Front de gauche ont approuvé sans réserve, regrettant toutefois la reculade opérée par le gouvernement devant la fronde des prétendus pigeons. Appuyant les efforts budgétaires consentis en matière d'éducation, de justice et de sécurité, les député-e-s du Front de gauche ont malgré tout souligné que les postes créés l'étaient au détriment des autres ministères dont certains ont été durement mis à mal, à l'instar de ceux de la culture ou de l'emploi. Ces arbitrages, qui obéissent au principe des vases communicants, sont révélateurs du souci constant du gouvernement de se conformer à l'orthodoxie budgétaire, mais pénalisent gravement en retour l'efficacité de l'action publique.

Un pacte de compétitivité coûteux et dangereux

La loi de finances rectificative adoptée le 19 décembre dernier a été l'occasion pour le gouvernement de présenter par voie d'amendement deux mesures clefs du fameux «pacte de compétitivité» annoncé par le Premier ministre en novembre. La première consistait en vingt milliards d'euros de crédit d'impôts à destination des entreprises, la seconde en une augmentation du taux de TVA qui prendra effet en janvier 2014.

Les député-e-s du Front de gauche ont bataillé contre ces deux mesures. Ils ont jugé inopportune la mesure d'aide aux entreprises accordée sans distinction et sans réelles contreparties en termes d'investissement et d'emploi. Les mesures d'aides aux entreprises de portée générale adoptées ces vingt dernières années n'ont, en effet, jamais apporté la preuve de leur efficacité. Elles se paient en outre d'un transfert massif de charges sur les ménages, au détriment de la croissance et du pouvoir d'achat.

Ils ont donc porté dans le débat une proposition alternative : moduler l'impôt sur les sociétés afin de pénaliser celles qui donnent la priorité aux dividendes et favoriser celles qui font le choix de l'investissement productif, de l'emploi et de la recherche. N'ayant pas été entendus sur cette proposition forte qui faisait encore consensus à gauche il y a quelques mois, ils ont voté contre ce collectif budgétaire.

Une démarche constructive

Les mesures soutenues par vos député-e-s

Notre appréciation constructive, critique et équilibrée de l'action du Gouvernement nous a conduits dès le début de cette nouvelle législature à soutenir toutes les initiatives qui répondent aux besoins de la population.

UN PREMIER COLLECTIF BUDGÉTAIRE PROMETTEUR

Les député-e-s du Front de gauche ont approuvé le collectif budgétaire de juillet dernier. Premier texte financier du gouvernement, cette loi de finances rectificative portait un certain nombre des mesures positives réclamées de longue date par l'ensemble des forces de gauche, qu'il s'agisse de la suppression de la TVA dite « sociale » ou du rétablissement de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Ils ont également adopté les mesures visant la taxation des établissements bancaires et des groupes pétroliers, la hausse de la fiscalité des grandes entreprises et la réduction des niches sociales et fiscales. Des mesures qui ont permis à l'Etat d'engranger 13,4 milliards d'euros de recettes nouvelles.

LA BPI : UN OUTIL QUI VA DANS LE BON SENS

Les député-e-s du Front de gauche ont voté sans réserve la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Ils ont estimé que face aux menaces qui pèsent sur l'avenir de l'industrie et compte-tenu des entraves financières au développement des PME, il était indispensable que l'Etat se dote d'un instrument à même de remettre peu à peu la finance au service du développement des activités productives. Ils ont exprimé le vœu que la BPI devienne à terme une banque de plein exercice, en capacité de se refinancer auprès de la BCE, afin d'accorder un volume de crédits plus important et contourner l'écueil d'un recours systématique aux marchés financiers.

LA CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR : UN PREMIER PAS POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Après avoir obtenu des améliorations au projet de loi présenté par le gouvernement sur les emplois d'avenir, nos député-e-s ont soutenu le texte. Ainsi ont-ils fait inscrire l'obligation de formation, du tutorat, de l'accompagnement ou encore de la valorisation des compétences. Rappelant la nécessité absolue d'une pérennisation de ces emplois (dont l'obligation ne figure pas dans le texte), ils ont voté en faveur de ce qui devrait être un élément d'un vaste chantier pour l'emploi des jeunes, susceptible de leur apporter les solutions durables et efficaces auxquelles ils ont droit.

LA LOI SUR LE LOGEMENT : UN DÉBUT ENCOURAGEANT

Cette loi contribuera à sortir le logement social de l'ornière dans laquelle le précédent gouvernement l'a plongé, et c'est pourquoi les député-e-s du Front de gauche l'ont adoptée, non sans avoir apporté des améliorations au texte. Dans la première version de ce texte votée en septembre, puis retoquée par le Conseil constitutionnel, ils avaient introduit des dispositions concrètes facilitant les réquisitions. Depuis, sur leur insistance, le gouvernement a pris des engagements clairs en la matière. Au-delà de cette question urgente au regard de la situation des 150 000 personnes sans-abris et des 8 millions de mal logés, la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) a été renforcée (par le passage de 20 à 25% du taux de logements sociaux que doit compter toute commune de plus de 3500 habitants), et le foncier public a été mis à

disposition pour relancer la construction de logements sociaux. Ce premier pas peut permettre d'avancer vers la mise en œuvre d'autres mesures d'envergure pour qu'enfin, dans notre pays, puisse être garanti le droit à un logement décent pour tous.

DES AVANCÉES POUR LES VICTIMES DE HARCÈLEMENT SEXUEL

Les député-e-s du Front de gauche se sont félicités de la discussion, en urgence, du projet de loi sur le harcèlement sexuel. Ce texte faisait suite à la décision du Conseil constitutionnel du 4 mai 2012 qui avait abrogé ce délit et interrompu brutalement les procédures engagées par les victimes. Ils ont donc voté ce projet de loi qui constitue une réelle avancée en matière de protection des victimes. La nouvelle définition du délit est, en effet, désormais suffisamment précise pour respecter le principe de légalité des délits et des peines, tout en évitant de dresser une liste limitative de comportements répréhensibles qui serait inadaptable aux situations de fait. La rédaction retenue est plus large dans son champ d'application et plus précise que l'incrimination annulée par le Conseil constitutionnel. Les député-e-s ont, en outre, souligné la nécessité, en parallèle, de renforcer les dispositifs de prévention pour informer, sensibiliser et responsabiliser tous les acteurs sociaux.

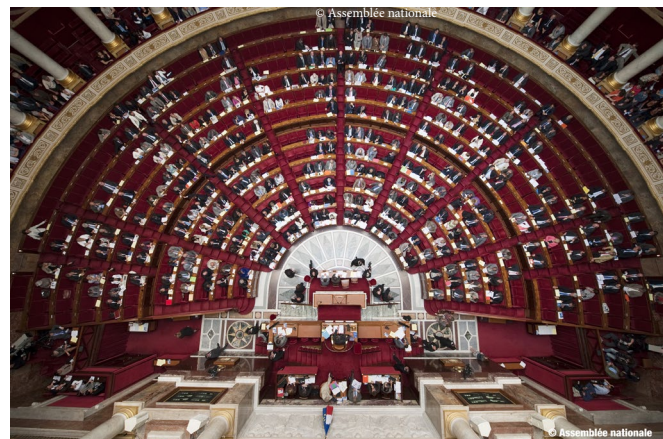
LE REPORT INDISPENSABLE DE LA SUPPRESSION DES JURIDICTIONS DE PROXIMITÉ

Lors de l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation pour la justice, promulguée le 9 septembre 2002, les député-e-s du Front de gauche s'étaient opposés à la création des juridictions de proximité en alertant sur les risques de complexification des règles de compétence entre juridictions et sur les erreurs susceptibles d'en résulter. L'institution de ces juges non professionnels chargés de traiter des petits litiges était une mauvaise réponse à l'engorgement des tribunaux d'instance. Six ans seulement après l'adoption de cette réforme, la loi du 13 décembre 2011 prenait acte de cet échec annoncé en décidant de supprimer les juridictions de proximité à compter du 1er janvier 2013. Or, cette

suppression ne saurait intervenir sans que des moyens supplémentaires soient accordés aux tribunaux d'instance, dont l'activité a connu une forte croissance ces dernières années. Aujourd'hui, la situation budgétaire des tribunaux d'instance est à ce point dramatique qu'elle ne leur permettrait pas d'absorber le contentieux civil aujourd'hui dévolu aux juridictions de proximité. Au regard des difficultés auxquelles seraient confrontés les juges d'instances et consécutivement de l'allongement des délais de traitement au détriment des justiciables, les député-e-s ont donc voté pour le report de la suppression de ces juridictions au 1er janvier 2015. Ils ont néanmoins insisté sur le fait que ce report devait s'accompagner d'une réflexion d'ensemble sur la justice de proximité.

LA SUPPRESSION DU CONSEILLER TERRITORIAL : UNE ÉTAPE DÉTERMINANTE

En votant en faveur de la proposition de loi de leurs collègues communistes du Sénat tendant à la suppression du Conseiller territorial, vos député-e-s ont salué une première étape indispensable vers l'abrogation de la réforme territoriale de décembre 2010. Loin de constituer un instrument de simplification de la carte territoriale, la création du conseiller territorial organisait un rapprochement artificiel du « couple » département-région, en méconnaissance de la spécificité de ces deux échelons de collectivités et laissait présager une régression démocratique sans précédent.



L'humain d'abord !

**Quelques-unes des propositions déposées
par les député-e-s du Front de gauche :**

L'action des député-e-s du Front de gauche sera motivée, tout au long de cette mandature, par l'ambition de placer l'humain au coeur des réformes. Ils ont déjà fait un certain nombre de propositions dans ce sens.

INTERDIRE LES LICENCIEMENTS BOUR- SIERS

Pas une semaine ne passe sans l'annonce de réductions d'activité, de fermetures de sites, de licenciements par des grands groupes industriels qui entraînent dans leur chute nombre de sous-traitants. Ces plans de licenciements, loin de s'expliquer par la crise, visent, dans la plupart des cas, à conserver des marges de profit suffisantes pour servir des dividendes accrus aux actionnaires. Les travailleurs sont, ainsi, la variable d'ajustement d'une économie de casino dont la seule règle est la rentabilité financière maximale, au détriment de l'économie de notre pays. C'est pourquoi, les député-e-s du Front de gauche ont demandé, dans une proposition de loi déposée en juillet dernier, d'interdire les licenciements opérés dans des entreprises ayant versé des dividendes à leurs actionnaires au titre du précédent exercice comptable, et d'obliger celles qui bénéficient d'aides publiques, à les rembourser dans le cas où elles contreviendraient à cette interdiction.

DÉVELOPPER LA SIDÉRURGIE FRAN- ÇAISE ET EUROPÉENNE

La nationalisation du site ArcelorMittal de Florange est une nécessité absolue. Cette prise de participation doit viser la préservation de l'activité et de l'emploi, en même temps que la mise sur pied d'un véritable projet industriel durable pour la sidérurgie lorraine. Permettant aux salariés de bénéficier de nouveaux droits et d'une participation accrue aux décisions de l'entreprise, elle permettrait de porter un coup d'arrêt réel au démantèlement de notre outil pro-

ductif.

Au-delà du site de Florange, c'est la question même de l'existence et de l'avenir de la sidérurgie française et européenne qui est posée. Victime de la recherche exclusive de rentabilité financière, ce secteur stratégique est en danger, en France comme dans de nombreux pays européens, alors que la demande mondiale d'acier a progressé de 6,8% en 2011 par rapport à l'année précédente. C'est ce qui a fondé la demande des député-e-s du Front de gauche d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions de la sauvegarde et du développement de la sidérurgie française et européenne. Elle sera mise en place dès le mois de janvier et devrait, notamment, souligner l'urgence de faire échapper cette filière industrielle à l'emprise de groupes et de financiers tout puissants.

AMNISTIER LES MILITANTS SYNDICAUX

Au cours des dernières années et singulièrement du quinquennat Sarkozy, les sanctions pénales et disciplinaires se sont multipliées à l'encontre des citoyennes et citoyens qui ont agi pour défendre l'emploi, l'école, les hôpitaux ou les libertés. L'action collective doit être respectée pour ce qu'elle est : un droit inhérent à toute démocratie. En conséquence, les député-e-s du Front de gauche demandent, dans une de leurs propositions de loi, l'amnistie des faits commis à l'occasion de mouvements sociaux et d'activités syndicales ou revendicatives, l'annulation des sanctions disciplinaires, le retrait des fichiers de police, des empreintes génétiques relevées dans ce cadre et l'annulation du délit qui a frappé celles et ceux ayant refusé ce fichage.

SUPPRIMER LES FRANCHISES MÉDICALES

Les franchises médicales instaurées en 2008 ont rompu avec le principe qui fonde notre système de protection sociale, suivant lequel chacun cotise selon ses moyens et perçoit selon ses besoins. Elles ont contribué à accroître les inégalités sociales dans le domaine de la santé et ont conduit les populations les plus fragilisées – y compris celles en mauvaise santé – à renoncer aux soins, pour raisons financières. Elles constituent une taxe sur la maladie et contribuent à la dégradation de la santé publique dans notre pays. Les député-e-s du Front de gauche ont donc renouvelé leur demande de sa suppression.

RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE

Selon un rapport officiel, 13% des foyers consacraient en 2010 plus de 10% de leurs ressources au paiement de leurs factures d'énergie, signe d'une précarité énergétique avérée. L'engagement du gouvernement d'élargir le nombre des bénéficiaires des tarifs sociaux ne suffira pas à répondre à l'urgence sociale. Dans l'attente d'une loi qui garantisse à tous l'accès à l'énergie et crée un véritable service public de la transition énergétique, les député-e-s du Front de gauche demandent que la trêve hivernale soit étendue à l'ensemble des consommateurs, que le tarif de première nécessité puisse être proposé aussi par les opérateurs alternatifs (autres que EDF et GDF-Suez) et que soient posées les bases d'un service public de la performance énergétique de l'habitat.

RÉTABLIR LE PRINCIPE DE GRATUITÉ DE LA JUSTICE

Depuis le 1er octobre 2011, tout justiciable doit acquitter une « contribution pour l'aide juridique » de 35 euros pour toute instance introduite en matière civile, commerciale, prud'homale, sociale ou rurale devant une juridiction judiciaire ou pour toute instance introduite devant une juridiction administrative. Le non-paiement de ce droit de timbre est sanctionné par l'irrecevabilité de

la demande.

Il s'agit d'une mesure profondément inégalitaire qui porte atteinte au principe de gratuité de la justice, au principe d'égalité devant les charges publiques ainsi qu'au droit au juge, droit fondamental de valeur supra-législative.

Les député-e-s du Front de gauche en demandent donc la suppression, comme étape essentielle à une refonte globale du mode de fonctionnement du système de l'aide juridictionnelle.

SAUVEGARDER LA SPÉCIFICITÉ ET LA SPÉCIALISATION DE LA JUSTICE DES MINEURS

Ils demandent également la suppression du tribunal correctionnel pour mineurs créé par la loi du 10 août 2011, dans le cadre d'une énième réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Cette véritable juridiction d'exception pour mineur juge le mineur dans des conditions de composition quasiment identiques à celle d'un tribunal correctionnel classique. Elle atteste la volonté du gouvernement précédent d'aligner le traitement des mineurs sur celui des majeurs et de tendre à la création d'une juridiction unique pour juger la plupart des délits quel que soit l'âge du prévenu, et parvenir ainsi à un abaissement déguisé de la majorité pénale à 16 ans.

RECONNAÎTRE L'ÉTAT PALESTINIEN

Si la France a soutenu l'adhésion récente de la Palestine à l'ONU en tant qu'Etat non membre, elle n'a toujours pas reconnu l'Etat palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale. Les député-e-s du Front de gauche continuent de demander que la France, comme plus de 130 pays, reconnaisse la Palestine comme Etat souverain. En reconnaissant pleinement la souveraineté et les frontières de la Palestine, la France serait au rendez-vous de l'Histoire et apporterait véritablement la preuve de son engagement en faveur de la paix au Proche-Orient.

Vos député-e-s



André Chassaigne
Puy-de-Dôme



François Asensi
Seine-Saint-Denis



Alain Bocquet
Nord



Marie-George Buffet
Seine-Saint-Denis



Jean-Jacques Candelier
Nord



Patrice Carvalho
Oise



Gaby Charroux
Bouches-du-Rhône



Marc Dolez
Nord



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine



Nicolas Sansu
Cher

Réseaux sociaux

facebook.com/deputesFdG

twitter.com/deputesFdG

Le site des député-e-s

[groupe-communiste.
assemblee-nationale.fr](http://groupe-communiste.assemblee-nationale.fr)

Lettre d'information éditée par la composante des député-e-s communistes, républicains et citoyens de l'Assemblée nationale

126, rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP

tél. 01 40 63 60 83

fax. 01 40 63 55 21

<http://www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr>

contact.gdr@assemblee-nationale.fr